

En guise de sommaire

- Edito d'Alain Arnaud : « Qui veut la peau de l'économie sociale et solidaire ? » p.2
- « Sans les associations, la société ne tiendrait pas » - Jean-Louis Cabrespines p.4
- Actualités nationales et internationales du CIRIEC p.6
 - « Bien vieillir en France : mythe ou réalité ? » - Colloque du 16 juin 2025 - Paris
 - 10ème conférence internationale de recherche en ESS – 27-29 octobre 2025 – Bordeaux
 - Travaux de Galilée.sp
- Libres propos :
 - communiqué de presse UDES – ESS France – Mouvement associatif p.10
 - Réforme administrative : « La refondation de l'action publique (RAP) après la modernisation (MAP) et la transformation (TAP) ? – Michel Le Clainche p.11
 - « C'est nouveau ! C'est inquiétant ! De l'urgence à défendre la démocratie sociale (suite) » Jean-Philippe Milésy p.13
- Propositions de lecture p.15
- Agenda p.18

Bonne lecture !



Marcel Caballero

Président d'honneur
Directeur de la rédaction

QUI VEUT LA PEAU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?



Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-France
Président de la Fondation Edgard Milhaud

Mais quelle mouche a piqué la Commission européenne et son vice-président Stéphane Séjourné pour avoir désengagé la DG Growth de l'économie sociale à compter du 1er mai 2025 ? Cette décision est incompréhensible et révèle a minima une méconnaissance complète de ce qu'est la réalité de l'économie sociale, et une nouvelle fois, une volonté de confiner cette forme d'économie aux seuls aspects de la réparation sociale et de l'emploi. Nous ne doutons pas que Madame Roxana Mînzatu, chargée du portefeuille des droits sociaux et des emplois, des compétences et de l'éducation, se mobilisera en faveur de l'économie sociale, mais écarter ce secteur économique de la Direction Générale qui élabore les politiques européennes en matière de marché intérieur et de soutien aux entreprises est un non-sens total. Comment peut-on ignorer de cette façon les 4 millions d'entreprises et organisations qui emploient en Europe plus de 11 millions de personnes et génèrent un chiffre d'affaires d'environ 1000 milliards d'euros ? A y réfléchir, c'est même un pied de nez magistral fait à la précédente Commission et à tous les acteurs de l'économie sociale qui, en co-construction, ont élaboré le Plan d'action de l'Union européenne. C'est même ouvertement ignorer les recommandations de l'ONU, de l'OCDE, de l'OIT, qui incitent les Etats à développer l'économie sociale et solidaire pour contribuer aux objectifs de développement durable. A un moment où le monde est en crise et en proie à tous les conflits possibles, où l'Europe a besoin certes de retrouver sa souveraineté industrielle, mais aussi de resserrer les rangs et de développer sa cohésion sociale, ce n'est pas une bonne décision que de se priver d'un secteur qui promeut une autre forme de gérer l'économie, qui est résilient, et qui est aussi un allié puissant des politiques publiques.

Nous remercions [Social Economy Europe](#) d'avoir alerté sur ce changement d'attitude au sein de la Commission européenne. Nous ne voudrions pas en tirer comme enseignements que des groupes de pression sont à l'œuvre pour réduire l'ESS à la portion congrue, mais si nous rapprochons cette évolution des attaques menées dans les débats parlementaires en France, on peut légitimement se poser la question : qui veut la peau de l'ESS ?

« Sans les associations, la société ne tiendrait pas »

(Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif)



Jean-Louis CABRESPINES
Délégué général du CIRIEC-France

Des attaques contre l'ESS

Les prises de position constantes en opposition à l'économie sociale et solidaire de la part de certains élus ne sont pas nouvelles, mais elles s'amplifient. Dans le contexte français, cela peut aller d'une proposition de députés LR de supprimer ESS France ou une affirmation de financements totalement inventés jusqu'à des suppressions de subventions en direction d'associations (et particulièrement culturelles) de la part de président.e. de Conseil régional (Pays de Loire, par exemple) ou de maire de certaines villes (Noyon par exemple). Nous avons déjà eu l'occasion de le dire et de nous inquiéter de cette dérive libérale qui veut éradiquer un pan entier de ce qui nous permet de faire société : le monde associatif.

Les associations en danger

Les associations sont fondamentalement, intrinsèquement des structures qui, par leur activité, répondent aux besoins de la population. A la fois actrices de lien social, de développement territorial, porteuses de l'intérêt général et fortement impliquées dans les missions de service public, elles devraient être des partenaires des pouvoirs publics. Mais, au fil du temps, la relation s'est modifiée et les financements publics destinés à reconnaître ce que sont les associations et ce qu'elles font se sont transformés en moyens de contraindre les associations à remplir ce que veulent les élus, au risque de se retrouver en cessation d'activité entraînant une perte de réponse aux besoins des populations. Et, nous l'avons déjà souligné, le Contrat d'Engagement Républicain est, dans ce contexte, une pression supplémentaire pour rendre les associations plus « obéissantes » à ce que veulent les élus.

Et, en ce début d'année 2025, la situation s'est encore plus tendue en raison d'un environnement politique de plus en plus défavorable à tout ce qui touche à la solidarité, aux actions communes, à l'engagement citoyen. Car le sens même de ce que sont les associations est dénié. Elles ne sont plus reconnues que pour ce qu'elles font, en commande des pouvoirs publics. Si elles souhaitent développer leurs activités pour défendre les valeurs qui sont les leurs, elles doivent faire appel à d'autres sources de financement (entreprises privées et mécénat, les rendant ainsi dépendantes des orientations définies par les possesseurs des capitaux) ou auprès de leurs adhérents, augmentant ainsi la contribution qui est demandée, avec le risque de procéder à une sélection par l'argent (ne peuvent bénéficier de l'association que ceux qui peuvent payer !).

La poursuite d'une destruction organisée

Rien de nouveau sous le soleil me direz-vous ! sans doute, mais il y a un accroissement à la fois de la baisse des financements et de la dépendance aux pouvoirs publics. Les travaux de Lionel Prouteau et Vivianne Tchernonog sont éclairants à ce propos : alors qu'en 2005, les associations étaient financées à hauteur de 34% de subventions publiques, elles le sont à hauteur de 20% quinze ans plus tard. Les contrats aidés sont souvent considérés comme des variables d'ajustement avec une politique du « stop and go » qui rend aléatoire l'insertion des personnes concernées dans des parcours vers l'emploi ou d'insertion dans un premier emploi.

Aujourd'hui, ce qui prévaut est la commande publique qui représentait, en 2005, 17% du financement des associations pour être de 29% en 2020. Cette question se pose particulièrement pour les 10% de structures employeuses, or, comme le souligne Vivianne Tchernonog du centre d'économie de la Sorbonne, elles n'arrivent pas toutes à répondre aux appels d'offre et aux marchés publics : « *En réalité, quand on parle de baisse des subventions, on parle des petits et moyens employeurs, qui n'ont pas la taille suffisante ni les ressources humaines nécessaires pour bénéficier des commandes publiques, des appels d'offres* » (...) « *Et donc ces associations n'ont pas d'autres marges de manœuvre que de demander aux usagers de participer davantage, ce qui a bien sûr une limite. Et elles sont, on l'observe à chaque étude, en train de mourir, car elles n'ont plus d'autre forme de financements.* »

Le CESE (Conseil économique, social et environnemental), dans son rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique »¹ souligne la menace qui pèse sur une grande partie des associations et regrette la contrainte que subissent certaines d'entre-elles qui survivent, obligées de s'adapter à des appels à projet verrouillés, au lieu d'expérimenter de nouvelles manières de faire. C'est pourtant cette capacité d'adaptation et de proposition qui est au cœur de ce que sont les associations. S'en priver, c'est perdre une capacité de progression d'innovation dans les territoires, c'est occulter de nouvelles pistes de réponses aux besoins en constante évolution des populations.

Une étude éclairante

Face à ces restrictions, le Mouvement associatif, le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)² et Hexopée³ ont mandaté l'Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA) des Hauts-de-France pour réaliser une étude visant à évaluer l'impact des baisses de financement annoncées sur le secteur associatif.

Cette étude est éclairante et le communiqué de presse donne un ensemble de constats très inquiétants pour l'avenir du monde associatif⁴.

Quelques chiffres sont édifiants sur la situation du secteur associatif :

- 22 % des associations non employeuses vont jusqu'à annuler certaines de leurs actions,
- Près de 15 % des associations augmentent la participation financière de leurs usagers, alors que le modèle associatif vise à rester accessible à tous, y compris aux publics non solvables,
- 18 % ne remplacent pas les départs de salarié·e·s,
- 16 % annulent ou retardent leurs recrutements,
- 8 % mettent en place un plan de sauvegarde de l'emploi ou procèdent à des licenciements économiques,
- 7 % ne remplacent pas les départs temporaires,

¹ https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_2024_09_financement_associations_v1.pdf

² Le Réseau national des Maisons des associations (RNMA) soutient le développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire

³ Hexopée, anciennement CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir) est un syndicat d'employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire représentatif dans les secteurs de l'animation^[1], du sport, du tourisme social et familial^[2], et des foyers et services pour les jeunes travailleurs^[3]

⁴ https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2025/04/LMA_CP_enquete_sante_financiere_des_assos_09042025.pdf

- Seul un quart des associations excluent, pour l'instant, toute réduction de leur masse salariale. Pourtant, le secteur associatif représente 1,8 millions de salarié-e-s répartis dans 144 000 structures !

Claire Thoury, sur la radio RTL (13 avril 2025) donnait quelques détails sur les résultats de cette étude et sur les conséquences pour les associations, mais au-delà, sur l'ensemble de l'activité d'intérêt général et sur la mise en place de missions de service public :

- « 18% des associations ne remplacent par les départs de salariés, 16% annulent ou retardent leur recrutement »,
- Il s'agit « d'une baisse structurelle de la part des subventions dans le budget des associations depuis 20 ans »(...) « des pouvoirs publics ne subventionnent plus, mais font appel à des marchés publics. C'est extrêmement complexe, hyper technique, ça met en concurrence les acteurs associatifs entre eux et avec d'autres »(...) « cette situation est délétère durablement ».
- La subvention « reste un outil discrétionnaire » : « Certains interlocuteurs politiques considèrent que certaines associations n'ont pas à être financées pour des raisons plus ou moins nobles. » Évoquant enfin « une accumulation de crises : crise sanitaire, inflationniste, budgétaire avec un budget 2025 extrêmement difficile, des collectivités territoriales impactées », elle affirme que « 45% des associations déclarent que les subventions ont diminué cette année, ce qui est considérable. »

Le communiqué de presse propose 7 mesures fortes de soutien aux associations pour qu'elles continuent à remplir leur rôle :

1. Simplifier les démarches bancaires des associations avec des outils adaptés à leurs modèles
2. Renforcer les acteurs de l'accompagnement qui interviennent auprès des associations
3. Fournir des données précises sur les baisses de financement au monde associatif en cours dans les collectivités territoriales
4. Donner davantage de visibilité financière aux associations - sortir des logiques de commande publiques quand ce n'est pas nécessaire en privilégiant la subvention - accorder des subventions de fonctionnements aux associations - privilégier la pluri-annualité pour permettre aux associations de se projeter et de pérenniser les emplois - respecter le délai de versement de la subvention fixé à 60 jours dans la loi
5. Développer les outils d'une gouvernance mixte du financement des associations à l'échelle nationale et locale
6. Renforcer les financements pour le monde associatif lors du prochain projet de loi de finance notamment du Fond de Développement de la Vie Associative en augmentant la part des comptes bancaires inactifs à 60%
7. Adopter une fiscalité davantage favorable aux associations - supprimer la taxe sur les salaires pour renforcer l'emploi pour les associations - permettre des crédits d'impôts pour les dons aux associations ainsi que pour les bénévoles qui engagent des frais - extraire les associations de la réforme de la TVA proposant un abaissement du seuil de franchise qui prendra effet au 1er juin

L'alerte sur la survie de associations et ce qu'elles représentent tant dans les structures de l'économie sociale et solidaire (80% des entreprises de l'ESS sont des associations) que dans les activités dans les territoires doit être entendue de tous. Une mobilisation de plus en plus forte doit avoir lieu pour que la richesse du tissu associatif ne soit pas remise en question par des pouvoirs publics qui, après s'être déchargés de certaines de leurs missions, ne donnent plus les moyens de les mener à bien.

La cohésion de nos territoires et de notre pays passe aussi par le soutien au monde associatif. Cela demande une mobilisation de tous.



« **BIEN VIEILLIR EN FRANCE : MYTHE OU REALITE ?** »

Pour sortir des stéréotypes de la perte d'autonomie des personnes âgées

Colloque organisé par le Ciriec-France

lundi 16 juin 2025 de 19h00 à 21h00

Auditorium de AEMA Groupe 17 place Etienne Pernet 75015 Paris

RESERVER LA DATE

Modalités d'inscription à venir

La perte d'autonomie des personnes âgées est un sujet complexe dans une société française au sein de laquelle le vieillissement s'accroît régulièrement et est appelé à progresser encore jusqu'en 2040 au moins. Quant à lui, le taux de dépendance passera selon les estimations de près de 40% aujourd'hui à près de 60% en 2050 (source REPSS). Selon le CESE, « *La perte d'autonomie peut se définir comme le fait d'être limité dans la vie quotidienne. Se trouve dans cette situation toute personne confrontée à un problème de santé qui lui impose d'être aidée pour l'accomplissement des besoins essentiels de la vie (se lever, se laver, se nourrir...). Aujourd'hui en France, 1,4 million de personnes bénéficient d'une allocation liée à la perte d'autonomie. Ce chiffre ne permet toutefois pas de se faire une représentation juste des enjeux de la perte d'autonomie.* » (rapport CESE – avril 2023 : « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement »)

L'allongement de la durée de vie est en effet devenu un enjeu majeur pour la France comme pour tous les pays dotés d'un système de protection sociale évolué. Depuis longtemps de nombreux experts mettent en évidence les problématiques de la perte d'autonomie des personnes âgées, qu'elles soient liées à leur hébergement, leur accompagnement pour les actes de tous les jours, leur accessibilité aux services, leur solvabilisation. De nombreuses solutions ont été préconisées, donnant lieu à plusieurs lois dont celle, importante, de 2015 qui avait défini les principes d'une adaptation globale de la société au vieillissement. La perte d'autonomie est en effet souvent perçue comme une représentation négative de la vieillesse dans une société moderne qui valorise l'autonomie et la performance. Ces stéréotypes peuvent empêcher les personnes âgées de bien vieillir et constituer, pour elles, un obstacle à leur accompagnement souvent vécu comme une perte de contrôle sur leur existence et leur corps, pouvant entraîner une détresse psychique importante, notamment des sentiments de dépression et d'anxiété.

Pour en débattre, le CIRIEC-France va réunir plusieurs personnalités expertes qui aborderont les aspects essentiels du bien vieillir : la place des seniors dans la société, la prévention et le maintien en bonne santé, la maltraitance, l'habitat, la mobilité et l'accessibilité.



La 10^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale organisée par le CIRIEC-International aura lieu du 27 au 29 octobre 2025, à Bordeaux, sur le thème :

« Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition socio-écologique »

- Statistiques, rapports et mesures d'impact social de l'ESS - L'ESS et les secteurs écologique énergétique - Écosystèmes territoriaux de l'ESS et transition - Identités, hybridations et innovations de l'ESS - Financement et modèles économiques de l'ESS - Réseaux de l'ESS et politiques publiques - ESS, éducation et droits civiques - ESS, travail décent et économie informelle - ESS, lutte contre la pauvreté et l'économie du soin - ESS et système agroalimentaire - Services publics communs et coopératifs - SSE et intersectionnalité : classe, race, genre.

S'INSCRIRE

Evènement co-organisé par:



Le collectif Galilée.sp est un laboratoire d'idées au sein du CIRIEC-France dédié au service public et aux fonctions publiques

Visiter le site > <https://galileesp.org/>

Derniers articles parus :

L'Etat et les Lumières – 24 avril 2025

Par **Gilbert DELEUIL**, Préfet honoraire et responsable du Collectif Galilée.sp

La Justice ne s'immisce pas dans le champ politique - 25 avril 2025

Par **Robert Gelli**, ancien Procureur général près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et ancien Directeur des affaires criminelles et des grâces, membre du Collectif Galilée.sp

Avec l'économie sociale et solidaire, agir ensemble pour la bonne santé de toutes et tous



Rapport d'étude du CIRIEC pour ESS France

ESS France, constatant la nécessité de politiques publiques et privées facilitatrices en santé et dans le domaine socio-sanitaire, notamment en faveur des personnes les plus défavorisées et les plus précaires, a demandé au CIRIEC-France de conduire une étude sur la place des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire dans le système de santé, sur les perspectives de contribution durable aux politiques publiques nationales et locales dans ce domaine, et sur les initiatives nécessaires pour y parvenir. A partir d'auditions effectuées auprès de plusieurs personnalités et de travaux menés avec l'aide d'experts du secteur de la santé et de la protection sociale, le CIRIEC-France a élaboré un diagnostic sur l'implication des acteurs de l'ESS dans le système de santé, les besoins ressentis, les relations entre secteur public et secteur privé, les limites et les freins, ... et, au terme de ces travaux, a abouti à un ensemble de préconisations à l'intention de ESS France représentative de l'ensemble des familles de l'économie sociale et solidaire.

CONSULTER L'ETUDE  [ICI](#)



La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le **CIRIEC-International** en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR)
> <http://www.socialeconomynews.eu/>

Dernier numéro > SEN#38 de mars 2025 est disponible [ICI](#)

Principaux points forts :

- Le retour de l'utopie dans l'économie sociale et solidaire – **Alexandrine Lapoutte**
- L'économie sociale européenne exhorte l'UE à renforcer son Fonds social pour respecter ses engagements envers les citoyens.
- Le Comité économique et social européen appelle à une adaptation des règles en matière d'aides d'État afin de renforcer l'économie sociale.
- Social Economy Europe annonce la troisième édition des Prix européens de l'économie sociale
- Les coopératives à l'ordre du jour de la 69e Commission de la condition de la femme des Nations Unies

> Abonnez-vous directement à cette news [ICI](#)

Collection « Economie collective et territoires »

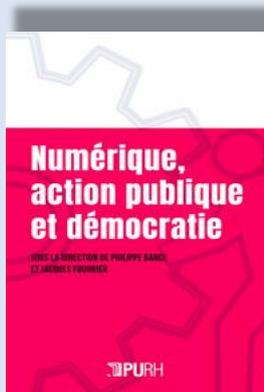
Le care au cœur des valeurs de l'ESS



- **Économie sociale et solidaire et production de care** / Amel SLIMANI, Carole BRUNET, Olivier BONED
- **La notion du care et l'approche mutualiste : Comment le care réinterroge la mutualité, entre tradition et renouveau** / Olivier BONED, Raphaël DETRIE
- **Une offre au service de la démocratie participative des personnes en situation de handicap psychique** / Lydie THEVENIN, Lucie GRAS
- **«A.I.M.E.R.» un concept de résidence bi générationnelle** / Jacky BONTEMS
- **Faire vivre le care** / Alain KOSKAS
- **Café des aidants® : un dispositif d'accompagnement des aidants et des professionnels dans les territoires** / Isabelle COTTET GIZOLME
- **Traces de Vies : tisser des liens qui libèrent** / Jean-Louis CABRESPINES, Céline DONNET
- **Prendre soin des morts et des vivants : le cas de la coopérative funéraire de Rennes** / Carole BRUNET, Amel SLIMANI
- **Se mobiliser pour maintenir une bonne santé mentale des jeunes : un devoir générationnel** / Guy BENAMOZIG
- **Prendre soin de la terre et des personnes: le cas de l'association Halage** / Amel SLIMANI, Carole BRUNET

> [+ INFOS](#) > [TELECHARGER](#) > [CIRIEC PUBLICATIONS](#)

Ouvrages collectifs du CIRIEC-France



Cet ouvrage est le cinquième de la collection « Économie publique et économie sociale » des PURH paru en 2021. Il est le produit d'une recherche menée sous l'égide de la commission scientifique du CIRIEC France avec le concours de l'Institut Montparnasse et de l'association Services publics. **Philippe BANCE** professeur d'économie, vice-président du CIRIEC-France, et notre regretté président d'honneur **Jacques FOURNIER**, en ont assuré la codirection. **Olivier BONED**, délégué général de l'Institut Montparnasse et **Yannick PROST**, président de l'association Services publics, ont constitué avec eux le comité de pilotage. Les 37 auteurs sont, comme pour les ouvrages précédents de la collection, des chercheurs reconnus, des personnalités en charge de responsabilités institutionnelles et des acteurs importants de la société civile. **Numérique, action publique et démocratie** est structuré par trois grands questionnements – en quoi le numérique affecte-t-il l'action publique (partie 1), l'économie publique et sociale (partie 2) et enfin la vie politique (partie 3). L'ouvrage expose au lecteur l'état des débats et constitue une manne de propositions politiques, juridiques, économiques et sociales visant à accompagner et orienter la transition numérique dans l'intérêt général.

Le livre peut être lu d'une traite ou consulté chapitre par chapitre, comme un dictionnaire incarné et vivant, irrigué par l'expertise de ses contributeurs, praticiens et théoriciens du monde numérique. Tout spectateur de la transition trouvera ici, quel que soit son mode de lecture, les moyens de sa sensibilisation aux enjeux du numérique et, peut-être, de son engagement en faveur d'une transition contribuant au bien commun.

L'ouvrage est disponible en ligne et téléchargeable > ICI

Libres propos

Les textes publiés dans cette rubrique sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs



La Conférence des financeurs de l'ESS s'est tenue le 29 avril 2025 à l'initiative du ministre de l'Économie [Eric Lombard](#) et de la ministre chargée de l'ESS [Véronique Louwagie](#).

A la suite de cette conférence, [ESS France](#), [l'UDES](#) et [Le Mouvement associatif](#) alertent, dans un communiqué de presse, les pouvoirs publics sur la situation préoccupante de nombreuses structures de l'ESS.

D'une même voix, les 3 structures appellent solennellement le Gouvernement à mettre en œuvre sans délai la cellule de veille et de soutien aux entreprises de l'ESS, annoncée le 3 mars dernier.

« Les associations sont aujourd'hui trop souvent réduites à un rôle d'opérateur là où la valeur associative transcende la simple question économique. Il ne faut pas oublier que les associations sont avant tout actrices de l'intérêt général et du bien commun. Soutenir la vie associative, c'est contribuer à dynamiser l'énergie citoyenne dont nous avons tant besoin aujourd'hui. Les associations, comme toutes les structures de l'ESS, portent le sens du collectif et réinventent, chaque jour, les liens qui nous unissent dans une société fragmentée. »

[Claire Thoury](#), présidente du Mouvement associatif

[LIRE LE COMMUNIQUE ...](#)



Réforme administrative : la refondation de l'action publique (RAP) après la modernisation (MAP) et la transformation (TAP) ?

Michel LE CLAINCHE

Président de l'association des lecteurs de la Revue Gestion & Finances Publiques - Ancien administrateur général des finances publiques

Article paru dans la Revue Gestion & Finances Publiques

Dans diverses interventions fin mars-début avril 2025, le Premier ministre, François Bayrou, et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, Laurent Marchangeli, ont utilisé l'expression de « refondation de l'action publique » pour désigner diverses orientations en matière de réformes administratives. Après la modernisation de l'action publique (MAP) sous François Hollande et la transformation de l'action publique (TAP) sous les gouvernements successifs nommés par Emmanuel Macron, s'agit-il d'un « nouveau paradigme » ou d'un simple changement d'étiquette sans signification réelle ? Un bref retour vers le passé peut aider à apprécier la portée des changements en cours dans la politique de réformes administratives. Le renouveau du service public de Michel Rocard, la réforme de l'État d'Alain Juppé et la Révision générale des politiques publiques sous Nicolas Sarkozy étaient de grands programmes de réformes transversales, cohérentes, dotées d'un appui politique et d'un pilotage interministériel fort, comportant quelques innovations emblématiques (projets de service, développement des agences, réduction des effectifs...) et la reprise d'actions plus classiques (déconcentration, dématérialisation, formations au management, indicateurs de gestion...). Le rapport Action publique 2022 en 2017 s'est inscrit dans cette lignée mais le Gouvernement d'Edouard Philippe ayant pris ses distances vis-à-vis des mesures les plus audacieuses du rapport, ce fut la dernière tentative de présentation d'une réforme globale des administrations.

La modernisation de l'action publique et la transformation de l'action publique ont tenté de préserver l'illusion de la poursuite des grands mouvements de réforme mais avec moins d'effets d'annonce, des dispositifs plus administratifs que politiques, un engagement moins visible des plus hautes autorités de l'État. Cette inflexion, qui pourrait être considérée au premier abord comme une régression, a eu des effets positifs : le renforcement de l'appareil permanent de la réforme administrative sous la forme des comités interministériels de la transformation publique (CITP) et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) dont l'activité a été coordonnée avec celle de la direction interministérielle du numérique ; l'extension du champ de la réforme qui n'est plus limitée à l'État mais a effectivement été élargie aux secteurs local et social et aux multiples opérateurs de l'État ; enfin, la continuité de nombreux programmes qui a été mieux organisée que par le passé : la dématérialisation des procédures les plus courantes, les programmes numériques « *France Connect* » et « *Dites-le-nous en une seule fois* », le développement du réseau des maisons de service public,

le renforcement de l'autorité du préfet sur les services déconcentrés, le baromètre des résultats de l'action publique... Ce qui n'a pas exclu des spécificités et des innovations telles que les ajustements de la décentralisation dans le cadre de la MAP ou la réforme de l'encadrement supérieur de la TAP.

La « refondation de l'action publique » est-elle l'annonce d'un nouveau grand programme transversal ou la poursuite de la méthode pragmatique ? Côté « annonce » : le Premier ministre s'engage et adresse des lettres de mission à chaque ministre. La thématique ancienne de la simplification, qui avait par le passé fait l'objet de politiques épisodiques et peu convaincantes, est redevenue à la mode avec de multiples déclarations du Président de la République et des Premiers ministres successifs et la relance du projet de loi sur la simplification de la vie économique, préparé par Bruno Lemaire et examiné au Sénat juste avant la dissolution. Côté « méthode » : l'acquis très important en matière d'organisation est conservé : rôle de la DITP et champ défini par l'expression « action publique », création d'une délégation interministérielle à la simplification, tests PME, dispositifs France simplification et France expérimentation, plans ministériels de simplification, contrôleurs des normes et des procédures dans les ministères, poursuite des travaux de codification et de numérisation, extension des possibilités de dérogations aux normes nationales.

Cette impulsion vertueuse rencontre des limites : le Conseil d'État avait relevé en mai dernier que l'étude d'impact du projet de loi était très insuffisante ! De nombreuses dispositions « nouvelles » du texte ne sont que la reprise d'annonces antérieures non appliquées (dites-le nous une seule fois, silence vaut acceptation...). Des parlementaires se sont distingués en proposant, sans réflexion préalable, la suppression d'organismes consultatifs, qualifiés un peu rapidement de « comité théodule » ou d'agences, « qui font double emploi et qui coûtent cher ». On a encore entendu des discours démagogiques sur « l'enfer normatif ». Les objectifs sont encore peu clairs : faciliter la vie des usagers, certes, mais aussi faire des économies de fonctionnement et déréglementer discrètement des secteurs sensibles comme l'urbanisme et l'environnement. Pourtant, derrière ces incertitudes apparaissent des éléments de stratégie et de méthode qui pourraient assurer une certaine continuité dans la poursuite de la réforme administrative. Le terme de « refondation » apparaît sans doute bien ambitieux s'il ne sert qu'à couvrir un nième programme d'annonces destinées à montrer que « les politiques se préoccupent de la vie quotidienne des Français » mais il est peut-être porteur de l'amorce d'une nouvelle stratégie durable de réformes.

C'est nouveau ! C'est inquiétant ! De l'urgence à défendre la démocratie sociale (suite)



Jean-Philippe MILSESY

Secrétaire général de l'Institut Polanyi
membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France

En évoquant les aides aux entreprises, on a pu entendre ou lire ces derniers temps « l'État et la Sécurité sociale » ; c'est nouveau et c'est trompeur !

Très régulièrement dans ces chroniques j'insiste sur l'importance des mots, sur leurs mésusages et leurs manipulations. On a là un exemple exemplaire si j'ose de tautologie ! Ainsi la Sécu consentirait des aides aux entreprises... et l'État aussi. N'en doutons pas, demain c'est l'État qui viendra couper dans les retraites en rognant l'abattement fiscal de 10%... En revanche c'est le gouvernement qui a offert aux habitantes et habitants de ce pays le 100% Santé. C'est lui qui va soulager Mayotte (après que l'État l'aura maintenue dans le sous-développement). C'est lui qui se présente comme le garant de la sécurité des Français. Quand c'est positif, c'est le gouvernement, quand c'est négatif ou quand cela pourrait être remis en cause, c'est l'État et aujourd'hui la Sécurité sociale. S'agissant de l'État ce n'est pas nouveau. « *L'État opprime et la loi triche* » affirment les paroles de l'Internationale.

S'agissant de la Sécu, elle n'apparaissait guère jusqu'à présent dans les « *éléments de langage* » du pouvoir. Mais s'agissant des aides aux entreprises, c'est une fiction qui cherche à désengager la responsabilité du gouvernement derrière la notion floue (ou négative) entretenue de l'État ou imprécise de la Sécu. Car c'est bien le gouvernement, et non les instances de la Sécu, qui décide des exonérations de charges, c'est à dire d'un détournement massif du salaire différé et socialisé des travailleuses et travailleurs que représentent les cotisations.

À l'heure où on célèbre, fort discrètement jusqu'à présent, les 80 ans de la « Sociale », on semble oublier ses fondamentaux et sa nature révolutionnaire : un système de solidarité, financé par le travail — le salaire différé socialisé — et gouverné par ses cotisants à travers ses représentants syndicaux (ou mutualistes).

La Sécu originelle est nationale, pas étatiste ! Elle participe pleinement de la démocratie sociale définie par la Conférence de l'OIT à Philadelphie comme un bien commun des peuples pour assurer la paix et la démocratie politique⁵. Il est vrai que depuis le début, les gouvernements successifs vont s'attacher à réduire cette dimension solidaire et démocratique.

⁵ On lira –ou relira– « *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total* » d'Alain Supiot (éd. Seuil, 2010)

Car l'institution, née du CNR, défendue par Pierre Laroque et Ambroise Croizat, dérange d'autant qu'au seuil de la Guerre froide, elle est, par l'élection, entre les mains de la CGT. De la loi Morice, qui donne le Régime Obligatoire des fonctionnaires à leurs mutuelles (entre d'autres mains), aux ordonnances de 1967 qui imposent le paritarisme et la séparation en quatre caisses, le système initial est bouleversé, pour ne pas dire dénaturé.

Avec les stratégies libérales de chômage de masse⁶, on voit les premiers grands déséquilibres des comptes de la Sécu. Depuis, si la part des cotisations demeure prédominante, on assiste à une fiscalisation croissante des ressources (CSG) de la protection sociale et à une étatisation de la gestion des caisses. Cette étatisation va conduire à une marginalisation des instances paritaires des caisses à tel point qu'on parlera d'un paritarisme de représentation, pour ne pas dire de figuration. Alors quand on laisse entendre que la Sécurité sociale consent des aides aux entreprises, on est dans l'abus de langage.

C'est bien le gouvernement qui décide des exonérations et non les instances des Caisses où l'autorité majeure est passée des conseils aux directeurs qui sont tous des hauts fonctionnaires, certes de qualité, mais « politiques », c'est à dire s'inscrivant clairement dans les orientations du gouvernement et non dans les vues des partenaires sociaux. Quand on se précipite à répéter comme un mantra « 100% Sécu », en rayant d'un trait de plume le mutualisme et les institutions paritaires, on doit bien définir de quelle Sécu on parle pour ne pas se retrouver converger avec les schémas libéraux d'une Sécu socle avec pour seul recours les assurances privées.

Nous nous trouvons, aujourd'hui, devant une exigence de restauration de la démocratie sociale avec une Sécu, rétablie dans ses principes fondateurs, avec un respect des partenaires sociaux et en premier lieu un respect de l'action syndicale et sa dépénalisation, un soutien aux associations et à la société civile organisée.

Et vous vous faites quoi demain ?

⁶ On lira avec plaisir « Le choix du chômage » roman graphique de Benoît Colombat et Damien Cuvillier (éd. Futuropolis, 2022)



Stratégie climat 2030 MGEN s'engage dans une stratégie climat ambitieuse

Face à l'urgence climatique, la MGEN annonce se doter d'une stratégie globale et ambitieuse, assortie d'un objectif à la hauteur des enjeux : diminuer considérablement son impact carbone afin de s'inscrire dans l'effort collectif appelé par l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Une stratégie globale, exigeante et ambitieuse, structurée autour de 3 piliers :

- **réduire l'impact carbone de ses investissements**
- **réduire l'impact carbone de son fonctionnement interne**
- **accompagner son écosystème sur le chemin de la décarbonation**

[LIRE LA BROCHURE...](#)



La Sécurité sociale, le combat du quotidien pour la santé et le patrimoine de ceux qui n'en ont pas

À l'occasion des quatre-vingts ans de la Sécurité sociale, cette enquête menée par **Ipsos pour le Groupe VYV et la Fondation Jean-Jaurès** éclaire les perceptions des Français à l'égard de ce pilier du modèle social national. Entre reconnaissance de son rôle essentiel et préoccupations croissantes quant à sa viabilité, Renaud Large, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès, met en évidence des tendances marquantes, des clivages générationnels et sociaux, ainsi qu'une vision contrastée de l'avenir du système.

[EN SAVOIR PLUS...](#)

Comment (re)faire vivre l'intérêt général ?

Le 11 avril 2025 le Collectif Nos Services Publics a inauguré son **Printemps des Services Publics** en organisant une soirée au Conseil Economique Social et Environnemental réunissant des dirigeantes et dirigeants de grandes organisations syndicales, mutualistes, associatives et de l'économie sociale et solidaire. L'objectif était de débattre sur les convergences (et divergences) entre tous ces acteurs et réfléchir sur les manières de (re)faire vivre l'intérêt général pour être à la hauteur des urgences de notre pays.

 [VOIR LA VIDEO DE L'EVENTEMENT](#)



Les éditions Quæ informent de la parution du livre **Libre-échange agricole face à l'urgence climatique**, écrit par **Sophie Grosbon** - le 17 avril 2025 en librairie.

Cet ouvrage vise à éclairer le débat public en présentant les contraintes que les accords de l'Organisation mondiale du commerce et les récents traités commerciaux européens font peser sur des politiques agricoles qui se voudraient vertueuses.

Le livre pourra vous être envoyé à titre de service presse, **dans sa version physique ou numérique**, à votre demande (dans la limite des stocks disponibles).

PLUS D'INFOS www.quae.com

LA SANTE FINANCIERE DES ASSOCIATIONS UN CONSTAT ALARMANT



Dans le contexte budgétaire actuel, Le Mouvement associatif, le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) et Hexopée ont mandaté l'Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA) des Hauts-de-France pour réaliser une étude visant à évaluer l'impact des baisses de financement annoncées sur le secteur associatif. Cette enquête, menée en mars 2025, a recueilli près de 5 557 témoignages de dirigeants associatifs, constituant un échantillon national représentatif d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et toutes régions. En voici les principaux résultats et enseignements.

[CONSULTER L'ENQUETE](#)



Habitats intermédiaires pour les seniors, un chemin d'avenir

*Sous la direction de **Jacky Bontems***

Nous sommes entrés dans une société de la longévité !

Le vieillissement de la population implique de nombreux questionnements dont celui du logement. La problématique de l'habitat des personnes âgées avec la volonté depuis 50 ans de favoriser le plus possible le maintien à domicile. Enjeux ? Opportunités ? Ce livre collectif s'est attaché à rechercher les nouvelles pistes de ce maintien pour répondre aux besoins et aux attentes du plus grand nombre de nos seniors. Ce livre s'adresse à tous : seniors, aidants, bénévoles, bailleurs sociaux, associations, institutions, collectivités territoriales, décideurs publics, locaux et privés...

[COMMANDER LE LIVRE](#)

2 juin 2025



COLLOQUE « La certification des comptes des collectivités locales » Palais du Luxembourg, Paris

PROGRAMME

INSCRIPTION avant le 24 mai 2025

5 juin 2025



En 2025, le Labo de l'ESS fête ses 15 ans d'existence

Informations à venir

16 juin 2025



Assemblée générale annuelle suivie d'une table ronde sur l'autonomie des personnes âgées

Informations à venir

27-29 octobre 2025



10^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale

EN SAVOIR PLUS

29-31 octobre 2025



Le **Forum mondial de l'Économie Sociale et Solidaire** est devenu un événement majeur à l'échelle internationale. Son organisation est confiée tous les deux ans à une ville hôte par le GSEF. En 2025, après Séoul, Montréal, Bilbao, Mexico et Dakar, c'est la ville française de **Bordeaux** qui accueillera cette 7ème édition du Forum, du 29 au 31 octobre.

> **Pour en savoir plus et s'inscrire** : [Forum mondial de l'économie sociale et solidaire Bordeaux 29 30 31 Octobre 2025 \(bordeauxgsef2025.org\)](https://bordeauxgsef2025.org)

28-29 novembre 2025



La 10^{ème} édition des Journées de l'Economie Autrement organisée par **Alternatives Economiques** se tiendra les vendredi et samedi 28 et 29 novembre 2025
A Dijon

Le CIRIEC-France organisera une session sur le thème de la protection de l'enfance

[PLUS D'INFORMATIONS A VENIR](#)

7-8 octobre 2026



Les congrès internationaux du CIRIEC rassemblent des responsables politiques, économiques et sociaux, dirigeants d'entreprises et d'organisations, représentants du monde de la recherche. Le premier congrès a eu lieu en 1953 à Genève, et depuis il est organisé tous les deux ans dans un pays des sections nationales du CIRIEC

[Historique des congrès](#)

Le 35^{ème} Congrès international du CIRIEC se tiendra à Montréal au Canada

[INFORMATIONS A VENIR](#)

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire.

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est constitué de sections nationales et de membres associés (laboratoires, universités,...)
La section française, créée en 1950 par Léon JOUHAUX, prix Nobel de la paix,
est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales.
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres.
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles.

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD.

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : administration@ciriec-france.org

www.ciriec-france.fr



INFORMATIONS-ADHESIONS

administration@ciriec-france.org

la Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain ARNAUD - Directeur de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr